

**THARREAU INDUSTRIES**  
**Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance**  
**au capital de 7 307 300 €**  
**Siège social : Z.I. de la Pierre Blanche 49120 CHEMILLÉ**  
**301 765 798 RCS ANGERS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 5 JUIN 2009**

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Chers actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'objet des travaux du conseil de surveillance.

**1. Observations du Conseil de Surveillance**

▪ **Le rapport du Directoire**

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

▪ **Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Les comptes de l'exercice écoulé ont été communiqués dans le délai légal aux membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 par le Directoire se traduisant par un bénéfice de 3 308 562 euros et un bénéfice consolidé de 3 566 909 euros.

Il n'a pas d'observations particulières à formuler à ce sujet, non plus qu'à l'égard des textes de résolutions tant ordinaires qu'extraordinaires qui vous sont proposées.

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le directoire.

## 2. Les mandats des commissaires aux comptes

- **Le mandat de commissaire aux comptes titulaires de la société KPMG S.A. arrive à expiration.**

Au terme de ce mandat, Messieurs Jean-Luc LEROUX et Franck NÖEL, signataires représentant la société KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire personne morale, auront signé la certification des comptes sociaux et consolidés de plus de six exercices consécutifs.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de son mandat, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Nous vous précisons en outre que, pour se conformer aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce interdisant à un membre signataire d'une société de commissaires aux comptes de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes d'une personne ou entité faisant appel public à l'épargne, les nouveaux signataires de la société KPMG S.A. seront Madame Sylvie EUXIBIE et Monsieur Vincent BROYE.

- **Le mandat de commissaire aux comptes titulaires de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL arrive à expiration.**

Au terme de ce mandat, Monsieur Jean-Luc RAGUIN, signataire représentant la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire personne morale, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de plus de six exercices consécutifs.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de son mandat, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Nous vous précisons en outre que, pour se conformer aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce interdisant à un membre signataire d'une société de commissaires aux comptes de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes d'une personne ou entité faisant appel public à l'épargne, le nouveau signataire de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL sera Monsieur Jean-Christophe PIERRES.

- **Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe GUILLET est arrivé à expiration.**

Nous vous suggérons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

- **Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel RAGUIN arrive à expiration.**

Ce dernier n'ayant pas sollicité le renouvellement de ses fonctions pour raisons personnelles, nous vous proposons de le désigner pour le remplacer, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014 :

- Monsieur Sébastien VIALATTE,  
4 rue Fernand Forest, 49008 ANGERS.

Le texte des résolutions que nous vous proposons reprend ces suggestions.

Nous vous informons que ce candidat n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### **3. L'objet des travaux du conseil**

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société, il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

\*            \*  
                 \*

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE